



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**DU CONSEIL**

Conseil du **2 juillet 2020**

Délibération n° 2020-0003

commission principale :

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) :

objet : Commission permanente de la Métropole de Lyon - Election des membres de la Commission permanente autres que le Président

service : Direction générale déléguée aux ressources - Direction des assemblées et de la vie de l'institution

**Rapporteur** : Monsieur le Président Bernard

**Président** : Monsieur Bruno Bernard

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 150 conseillers

Date de convocation du Conseil : mardi 30 juin 2020

Secrétaire élu : Monsieur Matthieu Vieira

Affiché le : vendredi 3 juillet 2020

*Présents* : M. Bernard, Mmes Baume, Vessiller, M. Payre, Mme Picard, M. Kohlhaas, Mme Geoffroy, M. Van Styvendael, Mme Vacher, M. Artigny, Mme Khelifi, M. Athanaze, Mme Moreira, M. Bagnon, Mme Groperrin, M. Camus, Mme Hemain, M. Longueval, Mme Boffet, M. Blanchard, Mme Petiot, M. Guelpa-Bonaro, Mme Dromain, M. Ben Itah, Mmes Arthaud, Asti-Lapperrière, Augey, MM. Azcué, Badouard, Barge, Barla, Mme Benahmed, MM. Benzeghiba, Blache, Blein, Mmes Borbon, Bouagga, M. Boumertit, Mme Bramet-Reynaud, M. Bréaud, Mme Brossaud, M. Brumm, Mme Brunel Vieira, MM. Bub, Buffet, Mmes Burillon, Burricand, Cabot, Cardona, Chadier, MM. Chambon, Charmot, Mme Charnay, MM. Cochet, Cohen, Mmes Coin, Collin, MM. Collomb, Corazzol, Mmes Corsale, Crédoz, Crespy, Creuze, Croizier, MM. Da Passano, Dalby, David, Debû, Mmes Dehan, Delaunay, MM. Devinaz, Diop, Doganel, Dossus, Doucet, Mmes Dubois Bertrand, Dubot, Dupuy, Edery, El Faloussi, Fautra, Fontaine, Fontanges, Fournillon, Frety-Perrier, Frier, MM. Galliano, Gascon, Mme Georgel, MM. Geourjon, Girard, Mme Giromagny, MM. Godinot, Gomez, Grivel, Groult, Mmes Guerin, Jannot, MM. Kabalo, Kimelfeld, Mme Lagarde, MM. Lassagne, Le Faou, Mme Lecerf, MM. Legendre, Lungenstrass, Maire, Marguin, Marion, Millet, Mône, Monot, Mme Nachury, M. Novak, Mme Panassier, M. Pelaez, Mme Percet, M. Perez, Mme Perrin-Gilbert, M. Petit, Mme Picot, M. Pillon, Mme Popoff, M. Portier, Mmes Pouzergue, Prost, MM. Quiniou, Rantonnet, Ray, Mmes Reveyrand, Roch, MM. Roustan, Rudigoz, Mmes Runel, Saint-Cyr, Sarselli, Sechaud, MM. Seguin, Sellès, Mme Sibeud, M. Smati, Mme Subai, MM. Thevenieau, Uhlrich, Vergiat, Vieira, Vincendet, Vincent, Mmes Vullien, Zdorovtsoff.

**Conseil du 2 juillet 2020**  
**Délibération n° 2020-0003**

commission principale :

objet : **Commission permanente de la Métropole de Lyon - Election des membres de la Commission permanente autres que le Président**

service : Direction générale déléguée aux ressources - Direction des assemblées et de la vie de l'institution

**Le Conseil,**

Vu le rapport du 22 juin 2020, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

**I - Cadre juridique applicable**

La Métropole de Lyon dispose d'une Commission permanente. Celle-ci fait l'objet, en particulier, des dispositions ci-dessous :

- article L 3631-5 du code général des collectivités territoriales (CGCT) : *"Le conseil de la métropole élit les membres de la commission permanente. La Commission permanente est composée du président et d'un ou plusieurs vice-présidents du conseil de la métropole ainsi que, le cas échéant, d'un ou plusieurs conseillers métropolitains.*

*Le nombre de vice-présidents est librement déterminé par le conseil de la métropole, sans que ce nombre puisse excéder vingt-cinq vice-présidents et 30 % de l'effectif du conseil de la métropole.*

*Les articles L 3122-5 à L 3122-7 sont applicables à la commission permanente de la métropole de Lyon" ;*

- article L 3122-5 du CGCT : *"Aussitôt après l'élection du président et sous sa présidence, le conseil départemental fixe le nombre des vice-présidents et des autres membres de la commission permanente.*

*Les membres de la commission permanente autres que le président sont élus au scrutin de liste. Chaque conseiller départemental peut présenter une liste de candidats, qui doit être composée alternativement d'un candidat de chaque sexe.*

*Les listes sont déposées auprès du président dans l'heure qui suit la décision du conseil départemental relative à la composition de la commission permanente. Si, à l'expiration de ce délai, une seule liste a été déposée, les différents sièges de la commission permanente sont alors pourvus immédiatement dans l'ordre de la liste et il en est donné lecture par le président.*

*Dans le cas contraire, le conseil départemental procède d'abord à l'élection de la commission permanente, à la représentation proportionnelle à la plus forte moyenne, sans panachage ni vote préférentiel. Les sièges sont attribués aux candidats dans l'ordre de présentation sur chaque liste. Si plusieurs listes ont la même moyenne pour l'attribution du dernier siège, celui-ci revient à la liste qui a obtenu le plus grand nombre de suffrages. En cas d'égalité de suffrages, le siège est attribué au plus âgé des candidats susceptibles d'être proclamés élus. Si le nombre de candidats figurant sur une liste est inférieur au nombre de sièges qui lui reviennent, le ou les sièges non pourvus sont attribués à la ou aux plus fortes moyennes suivantes.*

[...]

*Les membres de la commission permanente autres que le président sont nommés pour la même durée que le président".*

Par délibération du Conseil n° 2020-0002 du 2 juillet 2020, la Métropole a décidé que sa Commission permanente est composée :

- du Président du Conseil de la Métropole, Président de la Commission permanente,
- des 25 (vingt-cinq) Vice-Présidents du Conseil de la Métropole élus parmi les membres de la Commission permanente,
- des 40 (quarante) autres Conseillers métropolitains.

## II - Mode de scrutin applicable à l'élection des membres de la Commission permanente autres que le Président

Il résulte de la combinaison des articles L 3631-5 et L 3122-5 du CGCT que :

- si une seule liste est déposée, les élus figurant sur cette liste sont élus et les différents sièges de la commission permanente sont alors pourvus immédiatement dans l'ordre de la liste et il en est donné lecture par le Président,

- si plusieurs listes sont déposées, il est procédé à un vote au scrutin de liste, à la représentation proportionnelle à la plus forte moyenne, sans panachage, ni vote préférentiel. Si plusieurs listes ont la même moyenne pour l'attribution du dernier siège, celui-ci revient à la liste qui a obtenu le plus grand nombre de suffrages. En cas d'égalité de suffrages, le siège est attribué au plus âgé des candidats susceptibles d'être proclamés élus. Si le nombre de candidats figurant sur une liste est inférieur au nombre de sièges qui lui reviennent, le ou les sièges non pourvus sont attribués à la ou aux plus fortes moyennes suivantes ;

Vu le procès-verbal du scrutin ;

Vu ledit dossier ;

### DELIBERE

**Sont élus** par le Conseil de la Métropole de Lyon et sont immédiatement installés dans leurs fonctions de membres de la Commission permanente suivants :

	Liste	Civilité	Nom	Prénom
1	Les écologistes et la gauche	Mme	BAUME	Emeline
2	Les écologistes et la gauche	M.	PAYRE	Renaud
3	Les écologistes et la gauche	Mme	VESSILLER	Béatrice
4	Les écologistes et la gauche	M.	KOHLHAAS	Jean-Charles
5	Les écologistes et la gauche	Mme	PICARD	Michèle
6	Les écologistes et la gauche	M.	VAN STYVENDAEL	Cédric
7	Les écologistes et la gauche	Mme	GEOFFROY	Hélène
8	Les écologistes et la gauche	M.	ARTIGNY	Bertrand
9	Les écologistes et la gauche	Mme	VACHER	Lucie
10	Les écologistes et la gauche	M.	ATHANAZE	Pierre
11	Les écologistes et la gauche	Mme	KHELIFI	Zemorda
12	Les écologistes et la gauche	M.	BAGNON	Fabien
13	Les écologistes et la gauche	Mme	MOREIRA	Véronique
14	Les écologistes et la gauche	M.	CAMUS	Jérémy
15	Les écologistes et la gauche	Mme	GROSPERRIN	Anne

	Liste	Civilité	Nom	Prénom
16	Les écologistes et la gauche	M.	LONGUEVAL	Jean-Michel
17	Les écologistes et la gauche	Mme	HEMAIN	Séverine
18	Les écologistes et la gauche	M.	BLANCHARD	Pascal
19	Les écologistes et la gauche	Mme	BOFFET	Laurence
20	Les écologistes et la gauche	M.	GUELPA-BONARO	Philippe
21	Les écologistes et la gauche	Mme	PETIOT	Isabelle
22	Les écologistes et la gauche	M.	BEN ITAH	Yves
23	Les écologistes et la gauche	Mme	DROMAIN	Hélène
24	Les écologistes et la gauche	M.	BADOUARD	Benjamin
25	Les écologistes et la gauche	Mme	BRUNEL VIEIRA	Vinciane
26	Les écologistes et la gauche	M.	MARION	Richard
27	Les écologistes et la gauche	Mme	RUNEL	Sandrine
28	Les écologistes et la gauche	M.	DEBÛ	Raphaël
29	Les écologistes et la gauche	Mme	FRETY-PERRIER	Laurence
30	Les écologistes et la gauche	M.	RAY	Jean-Claude
31	Les écologistes et la gauche	Mme	BENAHMED	Fatiha
32	Les écologistes et la gauche	M.	BENZEGHIBA	Issam
33	Les écologistes et la gauche	Mme	BROSSAUD	Claire
34	Les écologistes et la gauche	M.	BOUMERTIT	Idir
35	Les écologistes et la gauche	Mme	DEHAN	Nathalie
36	Les écologistes et la gauche	M.	BUB	Jérôme
37	Les écologistes et la gauche	Mme	COLLIN	Blandine
38	Rassemblement de la droite, du centre et de la société civile	M.	COCHET	Philippe
39	Rassemblement de la droite, du centre et de la société civile	Mme	SARSELLI	Véronique
40	Rassemblement de la droite, du centre et de la société civile	M.	GASCON	Gilles
41	Rassemblement de la droite, du centre et de la société civile	Mme	FAUTRA	Laurence
42	Rassemblement de la droite, du centre et de la société civile	M.	VINCENDET	Alexandre

	Liste	Civilité	Nom	Prénom
43	Rassemblement de la droite, du centre et de la société civile	Mme	POUZERGUE	Clotilde
44	Rassemblement de la droite, du centre et de la société civile	M.	CHARMOT	Pascal
45	Rassemblement de la droite, du centre et de la société civile	Mme	CROIZIER	Laurence
46	Rassemblement de la droite, du centre et de la société civile	M.	BRÉAUD	Jérémie
47	Rassemblement de la droite, du centre et de la société civile	Mme	NACHURY	Dominique
48	Rassemblement de la droite, du centre et de la société civile	M.	BUFFET	François-Noël
49	Rassemblement de la droite, du centre et de la société civile	Mme	CRESPY	Chantal
50	Rassemblement de la droite, du centre et de la société civile	M.	SEGUIN	Luc
51	Rassemblement de la droite, du centre et de la société civile	Mme	CORSALE	Doriane
52	Rassemblement de la droite, du centre et de la société civile	M.	LASSAGNE	Lionel
53	Progressistes et républicains	M.	KIMELFELD	David
54	Progressistes et républicains	Mme	PICOT	Myriam
55	Progressistes et républicains	M.	DA PASSANO	Jean-Luc
56	Progressistes et républicains	Mme	PANASSIER	Catherine
57	Progressistes et républicains	M.	KABALO	Prosper
58	Synergies métropole	M.	GRIVEL	Marc
59	Synergies métropole	Mme	ASTI-LAPPERRIERE	Florence
60	Synergies métropole	M.	VINCENT	Max
61	Synergies métropole	Mme	FOURNILLON	Rose-France
62	La Métropole pour tous	M.	PELAEZ	Louis
63	La Métropole pour tous	Mme	SIBEUD	Nicole

	Liste	Civilité	Nom	Prénom
64	La Métropole pour tous	M.	GEOURJON	Christophe
65	La Métropole pour tous	Mme	FRIER	Nathalie

Et ont signé les membres présents,  
pour extrait conforme.

**Reçu au contrôle de légalité le : 3 juillet 2020.**

.  
. .  
. .  
. .  
. .  
. .